

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.net](http://www.codexalimentarius.net)

CX 4/40.2

CL 2011/19-PR  
Septembre 2011

AUX: - Services centraux de liaison avec le Codex  
- Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat  
Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
FAO

OBJET: **DEMANDE D'OBSERVATIONS À L'ÉTAPE 6 concernant le PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DU CODEX DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE ET ANIMALE: Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible; Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure non comestibles (REP11/PR, Annexe VIII) et Fruits comestibles (REP11/PR, Annexe VII)<sup>1</sup>**

DATE LIMITE: 15 DÉCEMBRE 2011

OBSERVATIONS: **À adresser au:**  
Secrétariat du Codex  
Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
FAO  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome (Italie)  
Télécopie: +39 06 5705 4593  
Courriel: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) (de préférence)

**Avec copie à:**  
Ms Erica MULLER  
Plant Protection Expert,  
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality,  
Plant Protection Service  
P.O. Box 9102, 6700 HC Wageningen,  
The Netherlands  
Fax: +31 317 421701  
E-mail: [e.muller@minlnv.nl](mailto:e.muller@minlnv.nl) (de préférence)

## GÉNÉRALITÉS

1. La 34<sup>ème</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius (juillet 2011) a adopté l'avant-projet de révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale – Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible; Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure non comestibles à l'étape 5 et l'a avancé à l'étape 6 pour observations et examen, par la 44<sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides.<sup>2</sup>

2. Lors de l'examen de la révision de la classification des groupes de produits pour les fruits à coque d'espèce arborescente, herbes aromatiques et épices, la 43<sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (avril 2011) est convenue de renvoyer à l'étape 6, la nouvelle entrée pour les fleurs comestibles, pour observations et examen à la prochaine session.<sup>3</sup>

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

3. Les membres et observateurs du Codex souhaitant soumettre des observations sur les questions susmentionnées doivent le faire par écrit comme indiqué ci-dessus. Les commentaires devraient porter notamment sur les sections entre crochets afin de faciliter l'examen de ces produits, par la 44<sup>ème</sup> session, du Comité, en vue de la finalisation<sup>4</sup> de la classification selon les groupes de produits pour les fruits.

<sup>1</sup> Les rapports des réunions du Codex sont disponibles sur le site Internet du Codex: <http://www.codexalimentarius.net/> en cliquant sur les réunions et événements, rapports.

<sup>2</sup> REP11/PR par. 93-100 et REP11/CAC Annexe IV.

<sup>3</sup> REP11/PR par. 89 et 92.

<sup>4</sup> ALINORM 10/33/24 par. 102-104.